

Conseil de l'UFR

Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines

Séance du 11 juillet 2024

Compte rendu n° 30

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

COLLÈGE A
Mme Florence BANCAUD
M. Jean-Pierre BRACCO (procuration à M. Arnaud BROTONS)
M. Arnaud BROTONS (à partir de 10h)
Mme Emmanuèle CAIRE
M. Guy GIMENEZ
Mme Sophie HERMENT
M. Guy LE THIEC
Mme Sylvie REQUEMORA (procuration à Mme Florence BANCAUD)
M. Raffaele RUGGIERO
M. Tristan VIGLIANO
COLLÈGE B
Mme Valérie ANDRÉ
Mme Malika ASSAM (procuration à M. Mohamed OUERFELLI)
Mme Hélène AURIGNY
Mme Hye gyeong DE CRESCENZO
Mme Alice FABRE
Mme Sophie NEZRI-DUFOUR
M. Mohamed OUERFELLI (à partir de 11h)
Mme Catherine TEISSIER
COLLEGE IATSS
M. Samba DIOP
Mme Christine JOLLOIS (procuration à M. Samba DIOP)
Mme Nathalie KATCHDOURIAN (procuration à Mme Sandra LUDWIG)
Mme Sandra LUDWIG
Mme Marie Christiane MIRTILLO
Mme Carole VITALI
COLLÈGE USAGERS
PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES
Mme Aurélie BIANCARELLI (procuration à M. Guy GIMENEZ)
M. Sylvain DI GIOVANNI (procuration à Mme Valérie ANDRE)
INVITES
Mme Nùria GALA PAVIA
M. Fabrice GUILLAUME
M. Cyril ISNART
Mme Jade NGUYEN
M. Fabrice PELLERIN
Mme Christine POPLIMONT
M. Jean-Philippe POTIER
Mme Julie SARKISSIAN
Mme Linda ZAOUÏ

22 membres présents ou représentés : le quorum de 20 est atteint.

M. Le Thiec, Directeur de l'UFR ALLSH, ouvre la séance à 9h35.

M. Le Thiec présente, M. Cyril ISNART, Directeur de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH). Il indique leur volonté commune de coopérer, en particulier dès septembre sur la campagne d'emplois. **M. Le Thiec** tient à remercier Mme Popliment pour le travail qu'elle mène afin de consolider les liens entre les différentes composantes du secteur ALLSH.

M. Isnart se réjouit de la reprise du dialogue avec l'UFR. Il indique que les différentes tutelles de la MMSH souhaitent une plus grande ouverture de l'Unité d'Appui et de Recherche (UAR). Il insiste sur les liens très forts qui lient l'UFR et la MMSH.

Ordre du jour :

1. Questions diverses
2. Présentation de l'équipe décanale
3. Validation des comptes rendus des conseils d'UFR du 13/06/24 et du 04/07/24 (sous réserve) (délibération)
4. Informations diverses :
 - Calendrier des instances de l'UFR
 - Taxe d'apprentissage
 - Convention CILSH – Faculté de droit et de science politique
5. Composition du bureau de l'UFR (délibération)
6. Réforme des concours du CAPES et PPE et du Master MEEF (information)
7. Campagne d'ATER au fil de l'eau (information)
8. Fiche projet Relations Internationales : Université nationale de musique de Bucarest (délibération)
9. Convention pédagogique avec l'IESM (Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique – Europe et Méditerranée) (délibération)
10. Rentrée universitaire (information)
11. Campagne d'emplois 2025 (information)

1. Questions diverses

- **Mme Mirtillo** souhaite faire remonter les nuisances que peut représenter la présence du piano en libre-service pour les cours délivrés en salle A010, à proximité.

2. Présentation de l'équipe décanale

En complément de son intervention à ce sujet lors de la dernière séance du CUFR, **M. Le Thiec** continue la présentation de membres présents de l'équipe décanale :

- Mme Jade N'Guyen, directrice-adjointe chargée de la Recherche
- Mme Nùria Gala Pavia, directrice-adjointe chargée des relations internationales

3. Validation des comptes rendus des conseils d'UFR du 13/06/24 et du 04/07/24 (sous réserve) (délibération)

Seul le compte rendu du conseil de l'UFR du 13 juin 2024 est soumis à délibération. La validation du compte rendu du 04 juillet 2024 est reportée.

Demande de modifications de la part de Mme André.

Vote du compte rendu du 13 juin 2024 : unanimité (22 votants)

4. Informations diverses

- Calendrier de l'instance et des organes de l'UFR

M. Le Thiec informe les membres que les conférences des directions de départements seront désormais bimensuelles. Il indique également que les dates des conférences des moyens sont avancées. Pour l'UFR, la date est fixée par la direction d'AMU au 2 octobre. M. Potier a envoyé une demande pour un report au 18 octobre et reste en attente de réponse. Le travail sur la campagne d'emplois 2025 va dès lors débuter dès début septembre. Le calendrier est donc devenu caduc et sera réadressé aux membres avant la fermeture estivale de l'UFR.

M. Le Thiec revient sur une demande faite par mail par M. Brotons de ne plus faire les conseils le jeudi matin. **M. Le Thiec** précise qu'il n'est pas possible de changer le jour dédié au conseil, alors que les mandats des membres courent jusqu'en octobre 2025.

M. Brotons s'étonne que son BAP ait demandé à son département de repousser d'une semaine les recrutements de vacataires.

- Taxe d'apprentissage

Mme Mirtillo explique que la collecte de la taxe d'apprentissage s'effectue via une plateforme dédiée, Soltéa. 18 700 € ont été récoltés cette année, mais certaines entreprises ne flèchent pas leurs versements, ce qui les rendent difficiles à identifier par les services financiers de l'établissement et l'agence comptable, au risque qu'ils restent finalement dans

les recettes d'AMU. Afin d'améliorer la récolte de ces fonds, un tuteur étudiant va être recruté. Il se rapprochera également des responsables de formation qui sont en lien direct avec des entreprises.

Mme Zaoui indique également qu'au 5 juillet, 18 entreprises avaient souhaité verser des sommes à l'UFR. La clôture de la collecte sur la plateforme étant fixé au 2 août, un bilan complet sera présenté aux membres du conseil en septembre.

Mme Fabre explique que l'UFR est un « petit » collecteur de fonds, car nombre de ses partenaires ne sont pas concernés par le versement de la taxe d'apprentissage (administrations publiques ; associations à but non lucratif par exemple). Elle demande à la direction de l'UFR d'envoyer un courrier à l'attention des enseignants-chercheurs pour qu'ils soient sensibilisés sur la clôture de la plateforme Soltéa au 2 août, pour activer sans tarder leurs réseaux.

Mme André souhaite savoir si comme dans d'autres composantes, la MAIF a été sollicitée.

M. Potier précise également qu'au niveau d'AMU, une démarche est menée, associant les facultés, en vue de mobiliser les anciens étudiants, avec la création d'un réseau d'Alumni.

M. Pellerin insiste sur le fait qu'au niveau de l'UFR, il n'y a pas de culture de la collecte de la taxe d'apprentissage.

Mme Fabre le confirme. Les enseignants-chercheurs ont également besoin de savoir à quoi sert la taxe d'apprentissage et si elle peut bénéficier directement à leurs étudiants.

- Convention CILSH – Faculté de droit et de science politique

M. Potier rappelle que le CILSH a pour mission la formation informatique et numérique des étudiants de l'UFR. La responsable de ce service a développé un module de formation pour la préparation à la certification PIX. Elle a ouvert cette formation dans un premier temps pour les étudiants de l'UFR puis, devant les taux de réussite constatés et pour répondre à leurs sollicitations, pour les étudiants des autres composantes d'AMU. Les partenariats ont dans un premier temps été fait sans cadre. Désormais des conventions avec compensation financière pour l'UFR sont mises en place avec les autres composantes d'AMU intéressées par cette formation.

La tarification a été calculée en coût complet par étudiant, ce tarif est modulé si les partenaires sont extérieurs à AMU.

M. Brotons se réjouit que les étudiants puissent bénéficier de cette certification. Il demande toutefois si une évaluation de cette formation est faite par les étudiants, car il en a eu des retours contrastés. Il souhaiterait également que la directrice du CILSH rentre en contact avec les équipes de formation afin que cette formation réponde au mieux aux besoins des étudiants en fonction de leur parcours.

Mme Fabre et **M. Pellerin** trouvent également que cette formation est parfois décorrélée des besoins des étudiants.

Mme Fabre souhaiterait également que cette formation soit intégrée à l'avenir dans les 3 crédits de formation informatique.

Mme Ludwig précise également que la scolarité n'a pas d'informations sur cette formation et n'arrive donc pas à renseigner les étudiants.

Mme Bancaud demande si Mme Chetelat, responsable de cette formation, peut être invitée à une séance du conseil.

5. Composition du bureau de l'UFR (délibération)

M. Le Thiec indique que la nouvelle direction a souhaité faire un point sur les personnes désignées par leur liste pour participer au bureau. Il rappelle également que c'est lors des bureaux, convoqués une semaine avant la tenue des séances du conseil d'UFR, qu'est décidé l'ordre du jour des conseils.

Vote de la composition du bureau de l'UFR : unanimité (24 votants)

6. Campagne d'ATER au fil de l'eau (information)

Mme Sarkissian propose un point sur les différentes campagnes d'ATER :

- 1^{ère} campagne d'ATER : publication de 36 postes et 4 ont été infructueux (1 en études asiatiques et 3 en Lettres). 28 ATER ont été renouvelés.

- 2^e campagne d'ATER :

- ✓ 22 postes ATER publiés : des candidats sur tous les postes publiés – commission Ad Hoc (CAH) jusqu'au 31/08/2024. Conseil académique restreint (CAcR) le 16/09/2024 – Prise de fonction le 01/10/2024 – Publication de 2 postes sur 4 infructueux en 1^{ère} campagne (DEA, Lettres domaines du livre)
- ✓ 10 postes ATER renouvelés
- ✓ 7 postes ATER sur vivier 1^{ère} campagne

- 1^{ère} campagne fil de l'eau : Dates non officielles à ce jour :

Ouverture de la campagne pour les candidats : du 10/09/2024 au 18/09/2024, CAH : du 21/09/2024 au 01/10/2024
CAcR le 03/10/2024, prise de fonction le 01/11/2024.

- ✓ ATER ministériel et ATER département des Lettres infructueux en 1^{ère} campagne linguistique française lexicologie, Linguistique française français oral et écrit
- ✓ ATER département des Arts secteur musique infructueux en 1^{ère} campagne dont le département ne souhaite pas republier le poste
- ✓ ATER département Géographie Aménagement Environnement (réussite concours PR externe) dont le département ne souhaite pas publier le poste
- ✓ ATER Arts musique (réussite concours MCF AMU) publication fil de l'eau

- ✓ ATER département des études slaves (disponibilité MCF) en attente de renouvellement ou non de la disponibilité du titulaire
- ✓ ATER département Psychologie du développement et différentielle (disponibilité MCF) en attente de renouvellement ou non de la disponibilité du titulaire
- ✓ ATER Histoire disponible non utilisé (retraite)
- ✓ ATER Histoire (réussite concours PR en externe) en attente des documents officiels
- ✓ ATER DELHAM en attente MAD camp des Milles
- ✓ ATER en attente de réintégration ou démission département Psychologie du développement et différentielle (disponibilité convenances personnelles 5 ans)

M. Le Thiec demande si dans la composition des commissions ad hoc chargées des recrutements d'ATER, les directeurs d'unités dans lesquelles les postes sont affectés, sont conviés. **Mme Sarkissian** précise qu'AMU permet aux composantes de constituer leurs commissions ad hoc comme elles le souhaitent.

MM. Isnart et Ruggiero insistent sur le fait que les unités de recherche ne sont pas toujours sollicitées pour ces recrutements. **Mme Sarkissian** précise que les fiches d'expression des besoins doivent être signées conjointement par les directeurs de départements et d'unités.

Mme Caire tient à signaler que pour les recrutements « tardifs », les candidats sont souvent des enseignants du second degré, pour lesquels les rectorats refusent parfois les mises à disposition.

Mme Herment trouve dommageable que des prises de fonction se fassent au 1^{er} octobre ou au 1^{er} novembre. **Mme Sarkissian** précise que ces recrutements sont obligatoirement validés en conseil académique restreint.

Concernant les vacataires, **Mme Herment** demande qu'il soit remonté que les délais de signature des contrats sont beaucoup trop longs.

7. Réforme des concours du CAPES et PPE et du Master MEEF (information)

Mme André explique que le Conseil d'Etat a donné un avis favorable le 9 juillet 2024 à la réforme de la formation des enseignants.

Le décret d'application n'est toujours pas publié à ce jour.

Mme André propose que le conseil d'UFR prenne position quant à cette réforme, par le biais d'une motion.

Un débat s'instaure pour l'amender.

Mme André souhaiterait qu'il soit demandé à la direction d'AMU de faire connaître les financements prévus pour cette réforme et faire en sorte que l'INSPE reverse enfin les heures dues à l'UFR. Elle propose que l'UFR mette en place un cadrage.

M. Ouerfelli explique que l'UFR est dans une position délicate mais il pense qu'elle doit impérativement s'impliquer dans les formations mises en place dans le cadre de cette réforme. **Mme Caire** n'est pas pour que l'UFR ne s'implique pas mais demande un délai pour la mise en œuvre de cette réforme.

Mme Bancaud pense qu'il faudrait faire appel au Président afin d'arbitrer les débats avec l'INSPE et ainsi renouer le dialogue.

M. Le Thiec propose de s'entretenir directement avec le Président sur ce sujet, si le conseil le mandate, en plus de cette motion.

Mme Caire souhaite que deux points soient distingués, d'une part la demande de report de l'application de cette réforme et d'autre part l'implication de l'UFR dans sa mise en œuvre.

Texte de la motion :

« Le Conseil de l'UFR ALLSH d'Aix-Marseille Université réuni en séance plénière le 11 juillet 2024 prend acte de l'avis positif rendu le 10 juillet 2024 par le Conseil d'État à propos du projet de décret gouvernemental visant à réformer les concours de recrutement et la formation des futurs enseignants.

Conçu à la fois comme un moyen de lutter contre la perte d'attractivité du métier d'enseignant et comme une mesure d'urgence visant à pallier les déficits structurels de notre système éducatif et la pénurie d'enseignants qui en résulte, le projet de réforme du concours du CAPES qui prévoit un recrutement à BAC+3 suscite une forte opposition au sein de la communauté éducative car il inquiète à plusieurs titres. L'esprit même de la réforme alimente la crainte d'une formation au rabais des futurs enseignantes et enseignants tant du point de vue des connaissances disciplinaires que des compétences professionnelles. Les conditions de sa mise en œuvre dès 2025, alors qu'à moins de deux mois de la rentrée universitaire le texte du décret n'est toujours pas paru, sont inacceptables.

Le Conseil de l'UFR ALLSH s'interroge sur la possibilité de mettre en œuvre ce décret dès septembre 2024 et demande une pause dans l'application de cette réforme, qui ne peut être sérieusement envisagée qu'au terme d'une véritable négociation associant toutes les actrices et tous les acteurs de la formation des futures enseignantes et futurs enseignants. Il invite le Président de l'Université d'Aix-Marseille à s'inscrire dans le mouvement national de protestation

des présidents d'universités et à prendre position en faveur d'un délai d'application du texte de la réforme. Les nombreuses zones d'ombre qui persistent encore à ce jour doivent être levées, tout comme doit prévaloir le souci d'offrir à nos étudiantes et étudiants une formation solide et ambitieuse, valorisée par des concours qui réhabilitent connaissances et compétences disciplinaires, et validées par une poursuite d'études au niveau bac+5. »

Vote de la motion : unanimité (25 votants)

8. Fiche projet Relations Internationales : Université nationale de musique de Bucarest (délibération)

Mme Gala Pavia présente ce projet impliquant des mobilités entrantes et sortantes de 2 enseignants-chercheurs et de 4 étudiants. Par contre, cette demande est hors cadre, et ne répond pas à un appel à projets. Elle propose de demander au porteur de représenter sa demande dans le cadre d'un appel à projet. De plus la demande de financement est beaucoup plus élevée que le montant moyen habituellement financé.

La fiche projet n'est pas soumise aux votes, le porteur en sera informé.

9. Convention pédagogique avec l'IESM (Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique – Europe et Méditerranée) (délibération)

Mme Zaoui présente le renouvellement de cette convention avec l'IESM et précise que cette nouvelle convention va également s'ouvrir à la Licence en plus du Master.

Elle explique également que pour les étudiants en formation continue, il est prévu qu'ils ne s'inscriront qu'au niveau de l'IESM. L'institut reverse 40% des frais de scolarité à l'UFR.

Vote de la convention pédagogique avec l'IESM : unanimité (25 votants)

10. Rentrée universitaire (information)

M. Le Thiec précise qu'un groupe de travail a été mis en place.

Mme Zaoui présente les informations principales évoquées lors du 1^{er} groupe de travail, parmi lesquelles :

- vote du calendrier pédagogique et de certaines maquettes lors de la CFVU du 08 juillet
- les autres maquettes seront votées lors de la CFVU du 18 juillet.
- toutes les entrées dans Pacome ont été finalisées ce jour à 11 heures.

Mme Teissier demande comment vont se dérouler les inscriptions par groupe. **Mme Zaoui** précise que la constitution des groupes se fera en septembre.

Inscriptions administratives :

Depuis le 1^{er} juillet pour les réinscriptions et à partir du 9 juillet pour les néo-entrants

Inscriptions pédagogiques :

- à partir du 9 septembre 2024 pour les Licences 2,3, Masters 1 et 2
- à partir du 16 septembre 2024 pour les Licences 1

Calendrier de la pré-rentrée :

- à partir du 2 septembre 2024 : Réunions par département : Licences 2,3, Masters
- à partir du 9 septembre 2024 : Réunions d'informations générales par département : Licence 1

M. Le Thiec avait garanti à la Vice-Présidente Formation la finalisation des maquettes dans Pacome au plus tard le lundi 8 juillet à 12h mais cela n'a pas été fait. Il déplore que ces cumuls de retard aient provoqué l'hilarité des membres de la CFVU. **Mme Vitali** tient à préciser que ce dernier retard était aussi dû aux arbitrages de la DIRFOR.

M. Le Thiec demande la diffusion à l'ensemble de la communauté des dates de rentrée avant la fin de la semaine.

Mme Vitali tient à préciser que le personnel administratif ne sera pas la variable d'ajustement des retards pris dans la mise en œuvre de l'offre de formation.

11. Campagne d'emplois 2025 (information)

M. Le Thiec tient à alerter les membres du conseil sur les mesures d'austérité budgétaires au niveau national qui vont fortement impacter le budget de l'université et de fait cette campagne d'emplois.

M. Le Thiec indique que la nouvelle équipe de direction souhaite mettre fin à la campagne d'emplois pluriannuelle. Il sera demandé aux directions de départements de faire remonter des fiches d'expression des besoins.

Mme Fabre souhaite savoir si les demandes faites dans le cadre de la campagne pluriannuelle sont désormais caduques. **M. Le Thiec** indique que les demandes resteront d'actualité si les besoins sont restés constants.

M. Brotons aurait souhaité que ce point crucial soit abordé en début de séance. Il trouve également que la campagne pluriannuelle permettait de définir une stratégie. Cette campagne ayant été votée, il demande que le conseil se prononce sur cette modification.

Mme Teissier s'inquiète de la division par 2 des budgets alloués au Plan de Mobilité Sortante.

Mme Bancaud souhaite savoir si les départements devront refaire des fiches d'expression des besoins même pour les postes inscrits dans la campagne d'emplois pluriannuelle et elle s'inquiète d'une levée de boucliers dans les départements qui n'auront pas les postes escomptés. **M. Le Thiec** précise que dans ce contexte de très grande austérité les postes prévus n'auraient pas pu être ouverts aux concours.

M. Le Thiec lève la séance à 13h10.

La présentation Power Point projetée en séance est annexée au présent compte rendu.